



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

## COMITE DE PROGRAMMATION DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2018

### COMPTE RENDU

#### Séance du 24 octobre 2018

#### Date de convocation : 12 octobre 2018

**Membres en exercice** : 24 titulaires et 24 suppléants

**Membres votants** : 13/24

**La règle du double quorum est respectée tout au long de la séance** : quorum général 13/24, quorum privé 9/13

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Sommières.

#### Présents :

##### Collège des collectivités :

**Avec voix délibérative** : Pierre Martinez, Olivier Penin, Jean-Pierre Bondor, Richard Pitaval,

##### Collège des consulaires :

**Avec voix délibérative** : Pascal Chabert,

##### Collège des associations :

**Avec voix délibérative** : Daniel Payen, Christian Nouguié, Lysia Jonquet, Serge Sastre, Robert Lefort et David Quinot (siège interdépartemental = 1 voix), Stéphane Jannez, Nadine Jouanen

##### Collège société civile :

**Avec voix délibérative** : Claude Constant,

#### **Membres suppléants présents sans voix délibérative :**

#### **Techniciens et partenaires invités :**

Zoé Valat (CD30), Karine Diaz (CCPL), Carole Colenson (CCPC),

#### **Equipe du GAL:**

Maxime Charlier, Catherine Bazile.

Le Président, M. Pierre Martinez ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du comité de programmation. Il présente ses excuses pour les difficultés causées par les travaux en cours à la CCPS.

Il remercie M. Charlier et Mme Bazile d'assurer la continuité de la gestion du GAL au regard des sous-effectifs momentanés du PÉTR.

Il fait part des recrutements qui vont venir renforcer l'équipe d'ici la fin de l'année.

M. le Président Pierre Martinez rappelle l'ordre du jour :

#### **I- Programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion**

- a) Ajustement selon retour des conventions
- b) Programmation des dossiers selon retour des instructions de l'Autorité de gestion
- c) Déprogrammation selon avancée des mises en paiement

#### **II- Avis d'opportunité et programmation sur les projets suivants :**

- a) FA 1 Entrepreneuriat : Modernisation de la boulangerie de Montpezat
- b) FA 1 Entrepreneuriat : Développement de l'entreprise « Instant Bocal »
- c) FA 1 Entrepreneuriat : Extension et équipement du cinéma de Sommières

- d) FA 2 Tourisme : Création de 9 chambres d'hôtel à Gallargues Le Montueux
- e) FA 2 Tourisme : Valorisation numérique du site des Terriers (étude)
- f) FA 4 Cohésion sociétale : Evènement « Faites de l'escrime »

### III-Retour sur la demande de dotation complémentaire et l'entretien technique avec l'autorité de gestion Région Occitanie

### IV-Validation de la mise à jour de l'annexe 3 de la convention du GAL (composition du comité de programmation)

### V- Questions diverses et point d'information ATI

Dans l'attente des derniers arrivants, sa séance va débiter par le point d'information qui ne demande pas de vote.

- Point d'information ATI :

M. Charlier fait un rappel des 4 priorités d'investissement du FEDER de l'ATI territoriale Vidourle Camargue et la maquette financière.

La Région va tenir prochainement le dialogue de gestion pour vérifier l'avancée du programme et la consommation des crédits afin d'atteindre les objectifs de performance fixés.

Certaines mesures sont peu consommées, en particulier pour des projets visant les performances énergétiques car les seuils, demandés par la région, ne sont pas atteints ou les seuils planché d'intervention de la Région ne sont pas atteints (dossiers trop petits).

Mme Valat intervient pour préciser que la Région fait un bilan des ATIs pour évaluer les difficultés de mise en œuvre. Les ATIs sont des programmes récents qui, sur certains territoires, ont du mal à démarrer. Le PETR Vidourle Camargue n'est pas le seul dans ce cas.

## I - PROGRAMMATION/DEPROGRAMMATION :

**Objet : Ajustement, programmation et déprogrammation selon retour de l'autorité de gestion**

Sont mis à l'avis d'ajustement, de programmation et de désengagement, les dossiers suivants :

#### 1 - Dossiers nécessitant un ajustement du montant notifié suite au conventionnement :

Fiche Action	Dossiers	Porteur	Ajustement FEADER	FEADER attribué
FA 2 Tourisme	Ecole de Mer de Port Camargue	Régis de Port Camargue	+ 0,02 €	113 590,92 €
FA 4 AAP Cohésion sociétale	Aménagement de la place de la mairie	Commune de Saussines	- 0,02 €	14 736,08 €
FA 5 Patrimoines	Interprétation numérique de la voie verte	CC Pays de Sommières	- 0,01 €	5 382,20 €

#### 2 - Dossiers ayant reçu un avis d'opportunité favorable :

Fiche Action	Dossiers	Porteur	FEADER en euros	Coût total en euros
FA 1 Entrepreneuriat	Création d'une épicerie ambulante	Ludovic Dupont	1 089,40 €	2 723,53 €
FA 3 Employabilité	Actions de mobilité liées à l'emploi	Association Calade	35 051,20 €	54 767,52 €
FA 4 AAP Cohésion sociétale	Aménagement et revalorisation du parc du château, arboretum	Commune de Lunel-Viel	25 600 €	97 500 €

**Vote : Pour : 11**

**2 non votant concernés par un des projets : M. Martinez, M. Jannez**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## II- AVIS D'OPPORTINITE :

### Soutien à la reprise et la modernisation de la boulangerie de Montpezat Maître d'ouvrage : SAS Comiotto

Fiche Action 1 Entrepreneuriat : Modernisation de la boulangerie de Montpezat				
<b>Maître d'ouvrage</b>	SAS Comiotto – Aux délices de Lorraine			
<b>Localisation du projet</b>	Montpezat			
<b>Calendrier d'exécution</b>	du 01 octobre 2018 au 31 décembre 2019			
<b>Objectif fiche action</b>	<p>Située en plein coeur de la commune de Montpezat, la dernière boulangerie pâtisserie, épicerie du village « Aux délices de Lorraine » est ouverte 7 jours sur 7 et reçoit essentiellement une clientèle d'habités, également renforcée par celle de passage.</p> <p>La reprise de l'établissement par M. Comiotto permet le maintien du service de proximité et s'accompagne d'une modernisation des locaux, des installations et du matériel.</p> <p>L'offre de service de base à la population doit être étendue à une plus grande partie du territoire puisque le projet est de proposer également la mise en place d'une tournée.</p>			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission et le développement d'une entreprise artisanale bien implantée</li> <li>▪ Consolider le tissu économique du GAL Vidourle Camargue par la transmission et la modernisation d'une entreprise artisanale de coeur de ville</li> <li>▪ Maintien d'un service de proximité et de base dans une zone rurale</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matériel et équipement pour développer le service et la productivité</li> <li>▪ Véhicule pour effectuer les tournées</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> CC Pays de Sommières Autofinancement	100 % <b>40%</b> 10 % 50 %	<b>31 836,50 €</b> <b>12 734,60 €</b> <b>3 183,65 €</b> <b>15 918,25 €</b>	Taux maxima d'aide publique = 50 % Taux FEADER = 40 %

M. Martinez précise que le porteur de projet a été reçu à la communauté de communes.

C'est un dossier assez simple mais qui répond à un besoin du territoire par les tournées proposées.

Question : le projet prévoit une ouverture 7/7 jours, n'y a-t-il pas obligation de fermer 1 jour par semaine ? Personne n'est en mesure d'apporter une réponse.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

**Développement de l'entreprise « Instant Bocal »**  
**Maître d'ouvrage : SAS L'instant Bocal**

**FA 1 Entreprenariat : Développement de l'entreprise « Instant Bocal »**

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SAS L'instant Bocal – Oriane Dreuilles</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Lunel			
<b>Calendrier d'exécution</b>	du 1 décembre 2018 au 31 mars 2019			
<b>Objectif fiche action</b>	<p>L'Instant Bocal propose un service de livraison de plateaux repas pour les entreprises ainsi que des prestations de traiteur et un nouveau segment de conserverie. Sur l'année 2018, l'entreprise a connu une croissance de 200% du chiffre d'affaire.</p> <p>A ce stade, le laboratoire de production actuel (20m2) atteint sa capacité maximale de production et l'Instant Bocal refuse quotidiennement des demandes auxquelles il n'est plus en capacité de répondre (limite de stockage frigorifique et difficulté d'embauche car l'espace de travail est limité).</p> <p>Le projet consiste en l'aménagement d'un laboratoire de cuisine d'une capacité de stockage frigorifique suffisante et avec des espaces de travail permettant d'agrandir l'équipe de production pour pouvoir répondre à la demande croissante de livraison de repas, de prestations traiteur mais aussi compléter ces services en proposant la fabrication et la commercialisation d'une gamme de conserves mettant en avant le terroir</p>			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement du tissu entrepreneurial local et permet le développement de service de proximité.</li> <li>▪ Réponse aux besoins d'une économie et à la demande croissante en produits de qualité et de proximité..</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matériel et équipement pour développer le service et la productivité</li> <li>▪ Véhicule pour effectuer les tournées</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> CC Pays de Lunel Autofinancement	100 % <b>40 %</b> 10 % 50 %	<b>46 250,75 €</b> <b>18 500,30 €</b> <b>4 625,00 €</b> <b>23 125,45 €</b>	Taux maxima d'aide publique = 50 % Taux FEADER = 40 %

C'est un dossier qui se caractérise par une forte croissance annuelle. Il répond tout à fait à la stratégie du GAL en s'appuyant particulièrement sur les producteurs locaux et répond à une forte demande.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 15/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

**Modernisation et réaménagement du cinéma Le Venice**  
**Maître d'ouvrage : SAS Cinéma Le Venice**

**Fiche Action 1 Entrepreneuriat : Modernisation et réaménagement du cinéma Le Venice**

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>SAS Cinéma Le Venice – Bruno Robillard</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Sommières			
<b>Calendrier d'exécution</b>	du 10/09/2018 au 31/12/2018			
<b>Objectif fiche action</b>	<p>Il s'agit d'un projet de développement du cinéma le Venice à Sommières. Celui-ci modernise son offre et crée une troisième salle de projection. Ce projet est une valorisation économique des contraintes liées au risque inondation. En effet, dans le cadre du PPRI le cinéma doit créer une zone refuge normée en accessibilité et taille. L'idée est donc de s'adapter aux contraintes tout en faisant un projet de développement économique, la zone refuge devenant la nouvelle troisième salle de projection.</p> <p>Les travaux imposés présentaient un risque de déstabilisation financière de l'établissement il a donc été décidé d'agrandir à cette occasion le cinéma. Le projet inclus un réaménagement d'une salle de projection (fauteuils, système de projection...) et la création d'une troisième salle. Par ailleurs, sont inclus au projet les adaptations pour permettre à l'établissement d'accueillir sans distinction tous les usagers : ascenseur, audiodescription, boucle auditive, éclairages adaptés...</p>			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement du tissu entrepreneurial local et permet le développement de service de proximité</li> <li>▪ Maintien d'un équipement culturel en zone rural qui favorise la rencontre et le vivre ensemble</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Equipement de 2 salles, éclairages et enseignes</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>	<p><b>Coût total éligible</b></p> <p><b>Aide Leader</b></p> <p>Cofinancement (CNC et Région)</p> <p>Autofinancement</p>	<p>100 %</p> <p><b>19 %</b></p> <p>31 %</p> <p>50 %</p>	<p><b>135 052,92€</b></p> <p><b>25 000,00 €</b></p> <p><b>24 216,53 €</b></p> <p><b>67 606,39 €</b></p>	<p>Taux maxima d'aide publique = 50 %</p> <p>Taux FEADER = 40 %</p>

Le projet profite d'une réponse au problème de sécurité (inondation) pour créer une 3<sup>ème</sup> salle de projection mais aussi revoir les équipements en particulier en matière d'handicaps (mobilité, auditif et visuel).

Mme Colenson trouve le projet ambitieux sur la problématique des handicaps et demande si, sur le territoire, il existe d'autres cinémas ayant ce niveau d'équipement ? Sans avoir d'indications précises, il semblerait que non.

M. Martinez souligne que c'est un projet de haute qualité.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

**Création d'un hôtel au cœur du village de Gallargues le Montueux**  
**Maître d'ouvrage : SAS La Maurelle**

**Fiche Action 2 Tourisme : Création de 9 chambres d'hôtel à Gallargues Le Montueux**

<b>Maître d'ouvrage</b>	SAS La Maurelle – Hôtel O'Banel			
<b>Localisation du projet</b>	Gallargues le Montueux			
<b>Calendrier d'exécution</b>	du 1er octobre 2018 au 1er juin 2019			
<b>Objectif fiche action</b>	<p>Le projet est porté par 3 professionnels aguerris de l'hôtellerie réunis en SAS et domiciliés dans la commune de Gallargues le Montueux. Ils souhaitent créer un établissement hôtelier 4 étoiles en rénovant complètement une ancienne demeure de caractère située dans le coeur du village : 8 chambres doubles spacieuses, une chambre accessible PMR, un espace restaurant, un bar licence 3, une piscine et pool house.</p> <p>Un aménagement haut de gamme est prévu dans l'esprit d'une boutique hôtel ouverte toute l'année. Le classement 4 étoiles de l'hôtel est demandé à l'ouverture.</p> <p>L'offre de séjour sera axée sur la découverte du patrimoine local, dans un esprit chambre d'hôtes / maison d'hôtes.</p>			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualification et structuration de l'offre touristique</li> <li>▪ Augmentation de la capacité d'accueil du territoire</li> <li>▪ Développement du tissu entrepreneurial local</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matériel et équipement</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> Cofinancier Région Occitanie Autofinancement	100 % 35 % 15 % 50 %	59 673,94 € 20 885,88 € 8 951,09 € 29 836,97 €	Taux maxima d'aide publique = 50 % Taux FEADER = 40 %

Le projet est soutenu par la Région grâce au Pass Tourisme. Il promeut les produits locaux du territoire grâce au restaurant.

Les 3 gérants sont des professionnels confirmés.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

**Valorisation numérique du site des Terriers**  
**Maître d'ouvrage : Communauté de communes Pays de Sommières**

**Fiche Action 2 Tourisme : Assistance MO pour la valorisation numérique du site des Terriers**

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Communauté de communes Pays de Sommières</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Commune de Villevieille, site des Terriers			
<b>Calendrier d'exécution</b>	du 27/07/2018 au 26/07/2019			
<b>Objectif fiche action</b>	<p>Ce site, composé de deux villas gallo-romaines, représente un intérêt touristique majeur pour la CC Pays de Sommières. Une première phase a permis de restituer le plan archéologique d'une villa en 3D par une reconstitution des murs sur 50 cm et un traitement des sols par du gravier de couleurs différentes pour l'interprétation des fonctions des pièces du bâtiment. Maintenant, il s'agit de mettre en place un outil numérique pour l'interprétation du site.</p> <p>La CC a besoin d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui vise à définir le projet et le public cible, adapter le dispositif au territoire, vérifier la faisabilité auprès de réalisations similaires pour un retour d'expériences, choisir le meilleur prestataire, s'assurer de la pérennité de l'outil. Pour cela, la Communauté de communes souhaite impliquer les partenaires locaux, élaborer une stratégie de communication et d'animation du projet, former les acteurs de terrains (guides...). Il est prévu une évaluation du dispositif pour en déterminer l'impact avec le partenariat d'enseignants/chercheurs de l'Université par un projet pédagogique.</p>			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réponses aux attentes de la nouvelle clientèle touristique en proposant un outil pilote en matière de présentation et valorisation d'un site touristique.</li> <li>▪ Complémentarité avec des équipements touristiques existants.</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Honoraires</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> Autofinancement	100 % <b>64 %</b> 36 %	<b>24 800,00 €</b> <b>15 872,00 €</b> <b>8 928,00 €</b>	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %

M. Martinez réaffirme la politique volontariste de la Communauté de communes de valoriser le patrimoine par le numérique et d'offrir aux visiteurs des outils modernes les QR codes de la voie verte ou le géocaching.

L'écueil des outils numériques réside dans la maintenance.

M. Nouguié souligne l'existence d'un lieu d'accueil des entreprises innovantes dans le domaine du tourisme « Open lab tourisme ».

Mme Valat demande quelle université et quel laboratoire plus précisément participe à ce projet ? Il serait bon de le préciser.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13.5/20

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 12**

**1 non votant concerné par le dossier : M. Martinez**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Faites de l'escrime**  
**Maître d'ouvrage : Association Escrime Pays de Lunel**

**Fiche Action 4 Cohésion sociétale : « Faites de l'escrime »**

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Association Escrime Pays de Lunel</b>			
<b>Localisation du projet</b>	Lunel, Arènes			
<b>Calendrier d'exécution</b>	du 15/04/2019 au 19/04/2019			
<b>Objectif fiche action</b>	<p>L'association Escrime Pays de Lunel, dans la perspective des JO de Paris, souhaite initier un premier évènement festif et sportif en 2019. Inscrit dans une action pluriannuelle d'initiation à l'escrime dans les groupes scolaires de Lunel et de la CC du Pays de Lunel (près de 2000 enfants de 5 à 11 ans sont formés chaque année), le projet présente un évènement festif et sportif : « Faites de l'escrime », qui consiste à l'organisation d'une soirée spectacle clôturant des journées de tournois amicaux.</p> <p>Les tournois rassemblent toutes les écoles ayant participé à l'initiation. Le déroulement de la soirée verra la remise de trophées aux différents établissements scolaires, des stands d'initiation, des démonstrations d'escrime et d'escrime handisport, d'escrime artistique et laser, un accompagnement musical avec orchestre. Le tournoi vise un objectif de rapprochement citoyen fort (géographique, de genre et de génération) et d'implication (parents d'élèves et enseignants). Cette approche permet une plus grande mixité des publics mais aussi des pratiquants mêlant débutants, pratiquants confirmés et professionnels.</p>			
<b>Points d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement du vivre ensemble sur les valeurs éducatives de l'escrime</li> <li>▪ Manifestation intergénérationnelle</li> </ul>			
<b>Lignes de dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matériel et équipement, location, communication, réception</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>	<b>Coût total éligible</b> <b>Aide Leader</b> Cofinanceurs (CD34, CC, Région) Autofinancement	100 % <b>64%</b> 16 % 20 %	<b>32 882,00 €</b> <b>21 044,00 €</b> <b>5 262,00 €</b> <b>6 576,00 €</b>	Taux maxima d'aide publique = 80 % Taux FEADER = 80 %

Il s'agit du 1<sup>er</sup> projet d'évènementiel déposé.

Mme Diaz veut faire ressortir la mobilisation autour de ce projet et particulièrement l'implication dans le handisport ainsi que les actions menées tout au long de l'année dans les écoles du Pays de Lunel.

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 13.5/20

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 12**  
**Abstention : 1**  
**Contre : 0**



### III- RETOUR SUR LA DEMANDE DE DOTATION COMPLEMENTAIRE ET L'ENTRETIEN TECHNIQUE AVEC L'AUTORITE DE GESTION REGION OCCITANIE

Lors du dialogue de gestion avec la Région, celle-ci a précisé que les enveloppes réservataires seraient systématiquement attribuées aux GAL tel que notifiée lors du conventionnement soit pour le GAL Vidourle Camargue 623 428 €.

Cependant le portefeuille de projets recensés lors de l'évaluation de mi-parcours est supérieur à cette attente.

La Région a annoncé qu'à partir de la fin d'année 2019, au regard des plus faibles programmations, une enveloppe supplémentaire pourrait être demandée.

Il est donc décidé de répartir la dotation complémentaire sur les fiches action de la manière suivante :

Maquette financière proposée						
	Fiche action	Maquette initiale (tranche ferme)	Montant FEADER programmé au <u>25/04/2018</u>	Répartition dotation complémentaire	Mouvements financiers prévus entre fiche	Maquette finale 2014-2023
FA1	Entreprenariat	211 179 €	108 418,46 €	52 125,00 €	Néant	263 304,00 €
FA2	Tourisme	282 143 €	176 699,98 €	56 200,00 €	Néant	338 343,00 €
FA3	Employabilité	113 114,89 €	61 854,32 €	45 015,00 €	Néant	158 129,89 €
FA4	Cohésion sociétale	354 536 €	177 065,75 €	68 659,00 €	Néant	423 195,00 €
FA5	Patrimoines	421 171 €	371 171,07 €	150 000,00 €	Néant	571 171,11 €
FA6	Coopération	64 286 €	32 000,00 €	-	Néant	64 286 €
FA7	Animation	353 571 €	259 045,39 €	251 429,00 €	Néant	605 000 €
<b>TOTAL</b>		1 800 001 €	1 186 254,97 €	623 428 €		2 423 429 €

Il est proposé au comité de programmation de mettre à jour la future maquette financière sur la base de l'enveloppe réservataire notifiée de 623 428 €.

Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.

**Vote : Pour : 13**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

**IV VALIDATION DE LA MISE A JOUR DE L'ANNEXE 3 DE LA CONVENTION DU GAL**  
**(COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION) :**

Ce point sera revu lors du prochain comité de programmation pour permettre de prendre en compte les derniers changements.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 16h00.

**Le Président,**  
**Pierre MARTINEZ**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PM', with a long horizontal line extending to the right.